



Autorisation de sortie de l'établissement Hall 32

Année scolaire 2023-2024
Pour les élèves mineurs sous statut scolaire

Les élèves en contrat d'apprentissage ne sont pas concernés. En effet compte tenu de leur contrat de travail ils doivent être présents 35h/semaine au centre.

Je soussigné(e)
(Nom, prénoms)

En qualité de : Ses parents Père Mère Tuteur Élève majeur(e)

Demeurant à :
.....
.....

Autorise l'élève :
(Nom, prénoms)

Classe de :

à quitter l'établissement HALL32 en cas d'absence d'un professeur, si la Direction a pris la décision d'autoriser une sortie anticipée
 Oui Non

Date :

Signature :

NB : en cas de divorce, de décision de garde conjointe et alternée, un document complété et signé des deux responsables légaux est requis ou un exemplaire rempli et signé par chaque responsable légal.